

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONVOCAATION :**

25/06/2020

**AFFICHAGE :**

25/06/2020

**Conseillers en**

**exercice : 19**

**Présents : 16**

L'an deux mil vingt,

Le jeudi deux juillet à vingt heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERRICHILLO William, Maire.

**Votants : 18**

**PRESENTS** : MM et MMES BERRICHILLO, BRESSANELLI, MARTINS, MORCEAU, DELOMME, MARTINI, LOUREIRO, LUTJENS, CORDIN, GRAZIANI, FAVRE, DUPERRIER, CLOUP, FERREIRA, JACQUIN, GAY

**ABSENT EXCUSE** : M VILETTE pouvoir donné à M BERRICHILLO

M MASSON pouvoir donné à M CLOUP

Mme FISCHER pour voir donné à Mme MORCEAU

**ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme MARTINI

**APPROBATION du COMPTE DE GESTION et du COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL  
ANNEE 2019**

L'Assemblée prend connaissance du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2019 de la commune dont les écritures sont en totale concordance. Les résultats budgétaires de l'exercice sont les suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2019
Investissement	182 534.09	306 515.05	-123 980.96
Fonctionnement	1 265 879.09	1 064 950.23	200 928.86

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

M. William BERRICHILLO ne participant pas au vote.

- **Adopte** le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2019 de la commune, le résultat de clôture étant le suivant :

	Résultats de clôture 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultats de l'exercice 2019	Résultats de clôture 2019
Investissement	55 606.43		-123 980.96	-68 374.53
Fonctionnement	186 742.17	70 000.00	200 928.86	317 671.03
<b>Total</b>	<b>242 348.60</b>	<b>70 000.00</b>	<b>76 947.90</b>	<b>249 296.50</b>

**AFFECTATION DU RESULTAT 2019 BUDGET COMMUNAL**

Vu le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide d'affecter** les résultats de l'exercice 2019 de la commune tels qu'annexés à la présente.

**Budget Communal**  
**Affectation du résultat de l'exercice 2019**

**1°) résultats budgétaires de l'exercice**

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2019
Investissement	182 534,09	306 515,05	<b>-123 980,96</b>
Fonctionnement	1 265 879,09	1 064 950,23	<b>200 928,86</b>
Total	<b>1 448 413,18</b>	<b>1 371 465,28</b>	<b>76 947,90</b>

**2°) résultats de clôture 2019**

	Résultats de clôture 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2005	Résultats de l'exercice 2019	Résultats de clôture 2019
Investissement	55 606,43		-123 980,96	<b>-68 374,53</b>
Fonctionnement	186 742,17	70 000,00	200 928,86	<b>317 671,03</b>
Total	<b>242 348,60</b>	<b>70 000,00</b>	<b>76 947,90</b>	<b>249 296,50</b>

**3°) restes à réaliser 2019**

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	0,00	0,00	<b>0,00</b>

**4°) calcul du besoin de financement**

excédent investissement 2019	0,00
déficit investissement 2019	-68 374,53
solde restes à réaliser 2019	0,00
	<b>-68 374,53</b>

**5°) affectation du résultat 2019**

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	<b>-68 374,53</b>
en recettes de fonctionnement :	
1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	<b>263 127,37</b>
002 : Résultat de Fonctionnement reporté	<b>54 543,66</b>

**VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2020**

Vu le Budget Primitif de fonctionnement 2020 s'équilibrant en recettes et en dépenses,

Le Maire propose à son Conseil Municipal d'appliquer les mêmes taux d'impôts directs que l'année précédente pour un montant de recette de 750 726 €.

Taxes :

**Foncier bâti** : 10,80%

**Foncier non bâti** : 99,48 %

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Décide, à l'unanimité, de conserver les taux d'impositions de l'année précédente.

### **PARTICIPATION COMMUNALE 2020 CCAS/CAISSE DES ECOLES**

Afin d'équilibrer le budget annexe du CCAS et le budget autonome de la CAISSE DES ECOLES, Mr le Maire propose d'attribuer la participation communale annuelle suivante :

- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : 10 000 €
- CAISSE DES ECOLES : 20 000 €

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'attribution ci-dessus.

**Dit** que ces sommes seront imputées à l'article 7474 des budgets respectifs,

**DIT** qu'un mandat de 10 000 € sera émis de l'article 657362 du Budget Primitif Communal 2020.

Et qu'un mandat de 20 000 € sera émis de l'article 657361 du Budget Primitif Communal 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés, modifiés ou supprimés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** le tableau des effectifs suivant :

#### **TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2020**

EMPLOIS	FILIERE	FONCTIONS A titre indicatif uniquement	EFFECTIFS		TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMAIRE
			budgétaires	pourvus	

#### **Mairie**

Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	Administrative	Finances et gestion administrative des personnels	1	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Administrative	Accueil, Etat Civil, régisseur périscolaire	1	1	35 heures
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Administrative	Accueil, urbanisme, élections	1	1	35 heures
Agent contractuel de droit public	Administrative	Accueil, urbanisme, élections	1	0	35 heures

## Services Techniques

Agent de maîtrise	Technique	Coordonnateur des agents des ST	1	1	35 heures
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	Entretien bâtiments, espaces verts	1	0	35 heures
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Technique	Entretien bâtiments, espaces verts	1	0	35 heures
Adjoint technique	Technique	Entretien bâtiments, espaces verts	4	3	35 heures

## Ecole Simone Soumier

Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Animation	Responsable périscolaire ATSEM	1 1	1 1	21 heures 35 heures
Adjoint d'animation	Animation	ATSEM	1	1	35 heures
Adjoint technique	Technique	ATSEM	1	1	28 heures
Adjoint technique	Technique	Cantine	1	0	35 heures
Adjoint technique	Technique	Entretien polyvalent	1	1	21 heures
Adjoint technique	Technique	Gestion activités périscolaires, bus	1	1	28 heures
Adjoint technique	Technique	cantine, garderie, animation périscolaire et gestion administrative	1	1	35 heures
Agent contractuel	Technique	Cantine et nettoyage bidon	1	1	6,24 heures
Agent contractuel de droit public	Technique	Cantine, garderie, animations périscolaires	1	1	18,90 heures
Agent contractuel de droit public	Technique	Cantine, garderie, animations périscolaires	1	1	18,90 heures
Agent contractuel de droit public	Technique	cantine, garderie, animation périscolaire et gestion administrative	1	0	35 heures

TOTAL EFFECTIFS PERMANENTS POURVUS : 17

TOTAL EFFECTIFS PERMANENTS NON POURVUS : 6

**DIT** que les tableaux des effectifs antérieurs sont rapportés.

### ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu le projet de budget Primitif présenté par Monsieur le Maire de St Maurice Montcouronne pour l'exercice 2020 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

### BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT	DEPENSES €		RECETTES €	
	Dépenses	1 156 890,66	Excédent reporté	54 543,66
		Recettes	1 102 347,56	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 156 890,66</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 156 890,66</b>	
INVESTISSEMENT	DEPENSES €		RECETTES €	
	Dépenses	284 520,84		

			Affectation du résultat de fonctionnement	263 127,37
			Recettes	89 768,00
			<b>Restes à réaliser 2019</b>	<b>0</b>
	<b>Déficit reporté</b>	<b>68 374,53</b>		
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>352 895,37</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>352 895,37</b>

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** le budget primitif de la Commune de St Maurice Montcouronne pour l'année 2020, et vote les crédits qui y sont inscrits.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.

**RENOUVELLEMENT de la COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**  
**Proposition liste des candidats commissaires titulaires et suppléants**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la demande de la Direction des Services Fiscaux de l'Essonne, en raison des élections municipales de mars 2020, il convient de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs, article 1650-1 du code général des impôts, la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat des conseillers municipaux.

La direction des services fiscaux désigne - 6 titulaires et 6 suppléants sur une liste établie par le conseil municipal, de 24 contribuables (12 titulaires et 12 suppléants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DONNE** son accord sur la liste des noms proposés à la Commission des Impôts qui figurent sur le tableau joint à la présente délibération.

La séance est levée à 22h00